

59/62

**PORTE-PAROLE**

**INFORMATION RAPIDE**

PORTE-PAROLE:  
POSTE 5-384  
PRESSE et PUBLIC RELATIONS:  
POSTE 5-468  
INFORMATION RAPIDE  
POSTE 5-558

Résultats de la 700ème (+) séance de la Haute Autorité

1. COBICCHAR

La Haute Autorité a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 1962 le délai accordé aux charbonnages belges en ce qui concerne la réorganisation de leur organisation de vente en conformité avec les dispositions du Traité C.E.C.A.

Ce nouveau délai permettra à la Haute Autorité d'examiner le projet d'un accord de vente en commun à conclure entre les charbonnages belges et de décider si cet accord, dont COBICCHAR aura le mandat de la gestion, peut être autorisé.

2. Nouveaux prix des charbons belges

COBICCHAR et les autres charbonnages belges non affiliés ont déposé de nouveaux barèmes pour certains classés du charbon gras, valables à partir du 1er octobre prochain.

La Haute Autorité a donné son accord pour la non-application du délai de quatre semaines imposé par la décision No. 27-57 et à respecter normalement avant l'application des nouveaux prix,

3. Recherche technique

La Haute Autorité a décidé d'accorder une aide de 84.000 dollars à la société Evence-Coppée en vue de favoriser un programme de recherches sur l'utilisation au haut fourneau de coke à faible teneur en cendres. La participation de la Haute Autorité représentera quelque 30 % des dépenses totales prévues.

Les fonds seront prélevés sur le solde du programme-cadre de recherches sur l'amélioration de la mise au mille de coke dans les hauts-fourneaux, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de consulter le Comité Consultatif ni d'obtenir l'avis conforme du Conseil de Ministres.

Les recherches à entreprendre visent à abaisser par un lavage plus poussé le taux de cendres des fines à coke de façon à laisser plus de place au carbone, entraînant ainsi une diminution relative de la consommation spécifique de coke par tonne de fonte. Cette diminution est généralement chiffrée approximativement à 2 % pour un abaissement de la teneur en cendres du coke de 1 %.

+ La séance de la Haute Autorité du 19 septembre est à considérer comme 699ème.

4. Investissements

La Haute Autorité a émis des avis motivés sur les projets d'investissements suivants lui soumis par des entreprises de la Communauté:

- |  |  |
|--|--|
| - August Thyssen-Hütte, Duisburg-Hamborn | - Hauts fourneaux<br>Préparation des charges |
| - Forges de Clabecq, Clabecq             | - Hauts fourneaux<br>Préparation des charges |

\* \* \*